



DEL 23-098

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVÊQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 20 novembre 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 21 novembre 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 27

L'an deux mille vingt-trois

Le vingt-huit novembre à 20h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Damienne FLEURY, Fanny PIRA, Alain GIBERGUES, Maryse BAYBAY, Benoît CHAUVIN, Pierre CASTILLON, Jean-Philippe GUYON, Stéphane DALIVOUST, Eric ANDRE, Alain GUICHET, Christian POIRIER, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Marie CHEVALIER, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE, Louis MASSARD, Philippe PAUMIER.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 1^{er} décembre 2023

et que la convocation au Conseil a été faite le : 20 novembre 2023

ETAIENT ABSENTS

Nadine JOLU (pouvoir à Alain GIBERGUES), Delphine FOUQUET (pouvoir à Maryse BAYBAY), Denis MINIER (pouvoir à Damienne FLEURY), Pascale FEGER (pouvoir à Pierre CASTILLON), Sylvain BACHELEY (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Angélique PLANCHETTE (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Fanny PIRA) et Jérôme DELISLE (pouvoir à Philippe PAUMIER).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETARE DE SEANCE : Maryse BAYBAY

OBJET : CESSIION DES PARCELLES AX 239 ET AX 242 (MDJ)

Rapporteur : Damienne FLEURY

A la suite des délibérations n°23-096 et n°23-097, il est proposé au conseil municipal de confier à une agence immobilière la cession des parcelles AX 239 et AX 242 sur lesquelles est construite la Maison des Jeunes. Il convient de préciser que la commune ne règlera aucun frais d'agence, ceux-ci étant pris en charge par l'acquéreur.

L'agence immobilière devra prendre en charge la cession de ces biens, en respectant les modalités de définies par la délibération n°23-097 ci-dessus.

Le conseil municipal décide de confier la vente de ce bien à l'Agence MARTEAU IMMOBILIER, située au 4 avenue Guy Bouriat à Yvré l'Évêque, dans les conditions fixées par le mandat ci-joint.

VOTANTS : 27

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6

Mickaël JUIGNE
Louis MASSARD
Marie CHEVALIER
Philippe PAUMIER
Sylvie LAUTRU
Jérôme DELISLE

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 29 novembre 2023

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame le Maire
Damienne FLEURY